



AVIS DE COURSE



*Championnat de Ligue OpenSkiff – étape n°3 (Grade 5A)
Flotte collective avec location du bateau possible*

Ainsi qu'un CICD Interséries Dériveurs (Grade 5B)

Dimanche 14 mai 2023

Régate organisée par le **YCRouen76**

sur le plan d'eau du CVAS, à ANNEVILLE AMBOURVILLE

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - le règlement du championnat de ligue pour l'épreuve OpenSkiff
- 1.4 - le règlement du Championnat InterClubs Dériveurs pour les dériveurs en Interséries

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le samedi 13 mai 2023
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le panneau d'information devant le bureau du CVAS
- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. (Modification du préambule du chapitre 4 des RCV, pour l'application de la RCV 41 (c)).

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous dériveurs sans foils
 - **Un groupe OpenSkiff en monotypie (mise à disposition possible si préinscription avant le 11 mai)**
 - **un à trois groupes distincts en IND (Interséries temps compensés, avec Light, Médium et Fast) selon le nombre pré-inscrits.**

4.2

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- b. Pour chaque concurrent mineur en possession de la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ainsi qu'une autorisation parentale écrite et signée pour participer à cette épreuve.

4.2.2 Pour le bateau :

Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne en remplissant le formulaire d'inscription, en versant les droits requis, sur <https://www.helloasso.com/associations/ycr76-yacht-club-rouen-76/evenements/regate-du-14-mai-2023> jusqu'au **mercredi 10 mai 23h59 au plus tard.**

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer la mise à disposition (Cas de des OpenSkiff).

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration des droits requis. (à l'exclusion des OpenSkiff proposés en flotte partagée).

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 10 mai 2023	Droits d'inscription à partir du 11 mai 2023
OpenSkiff mis à disposition par l'organisation	12 euros Avec une caution de 100 € Sous réserve d'un nombre de bateaux suffisants En prenant en compte l'ordre des préinscriptions	IMPOSSIBLE L'organisation doit prévoir le transport de votre OpenSkiff !
OpenSkiff apporté par vos soins	Vous êtes invité (gratuit)	5 euros
Autres séries CICD	Vous êtes invité (gratuit)	5 euros

6 PUBLICITE

La réglementation 20 « code de publicité World Sailing » s'applique.

7 CLASSES et SÉRIES

- Un groupe OpenSkiff en monotypie (mise à disposition possible si préinscription avant le 11 mai)

- un à trois groupes distincts en IND (Interséries temps compensés, avec Light, Médium et Fast) selon le nombre pré-inscrits

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : le dimanche 14 mai de 9h à 11h

Mise à disposition du comité à terre : 10h30 pour le briefing

8.2 PROGRAMME DES COURSES

Mise à dispo du comité de course sur l'eau : 11h.

8.3 le dimanche 14 mai, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

DP : Chaque bateau doit être en conformité avec les règles de jauge de la classe.

Pour toute autre réclamation concernant la jauge, le Jury pourra appliquer une pénalité autre que la disqualification

- 11 LIEU**
PLAN D'EAU du CVAS, 653 Route du Marais Brésil, 76530 Anneville-Ambourville
La mise à l'eau doit s'effectuer par les plages situées au nord du plan d'eau
- 12 LES PARCOURS**
Parcours construits. Les différents parcours seront définis dans les IC et expliqués au briefing
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
13.1 La RCV 44.1 n'est pas modifiée.
13.2 L'annexe P s'appliquera, modifiée comme suit : La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
13.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits dans la flotte à la disqualification.
- 14 CLASSEMENT**
14.1 La validation d'une course suffit à valider l'épreuve
14.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 3 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent se déclarer auprès du CVAS. (Déclaration aux Affaires Maritimes).
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
18.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 Utilisation des données personnelles des participants
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et

la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 RESULTATS

Les résultats seront annoncés à 17h00.